

Communiqué de Presse

Berne, le 3 juin 2020

Les coiffeurs peuvent retrouver l'usage complet de leurs places de travail

Coiffure Suisse décide d'adapter son concept de protection afin de tenir compte de l'évolution sanitaire et de l'impact économique observé dans la branche. Les salons pourront à nouveau utiliser dès le 6 juin leur pleine capacité. Les mesures de protection de l'OFSP sont toujours applicables afin d'assurer la protection du personnel et de la clientèle.

Sur le plan sanitaire, Coiffure Suisse constate que le nombre de cas de contamination en Suisse continue à diminuer depuis le 27 avril, date de réouverture des salons de coiffure. Par ailleurs, le Conseil fédéral a annoncé récemment l'assouplissement de plusieurs mesures restrictives. Coiffure Suisse estime que les salons doivent pouvoir bénéficier de cette évolution.

Sur le plan économique et de l'emploi, les entreprises ont perdu entre 30 et 50% de leur chiffre d'affaires. Beaucoup de salons recourent encore au chômage partiel. Par ailleurs, la formation des apprentis doit être garantie à nouveau.

Pour cela et afin d'éviter les licenciements et de possibles faillites, Coiffure Suisse estime que les salons doivent maintenant être à nouveau pleinement utilisés. Après consultation des partenaires sociaux, le concept de protection est ainsi modifié sur ce point.

Toutefois, Coiffure Suisse réaffirme sa détermination dans l'application de toutes les mesures sanitaires prévues dans le concept, à commencer par la règle de distance sociale de 2m à respecter. Si cela n'est pas possible, des mesures techniques, comme des séparations physiques entre les postes de travail, doivent être envisagées.

Par ailleurs, le port du masque, qui a fait ses preuves dès la réouverture, reste obligatoire tant pour les coiffeuses que pour les clients. Il en va de même des mesures d'hygiène telles que le lavage des mains et la désinfection des outils et de la zone de travail avant chaque client, tout comme les autres points du concept de protection. Par ailleurs, pour soulager les employé-e-s contraint-e-s de porter un masque toute la journée, les employeurs sont encouragés à accorder des pauses régulières permettant au personnel de s'aérer.

Pour plus d'informations :

Damien Ojetti, président central Coiffure Suisse, 079 927 80 78

Caroline Ayer, secrétaire de branche Unia, 078 613 50 89

Juan Barahona, responsable Syna, 079 214 09 87